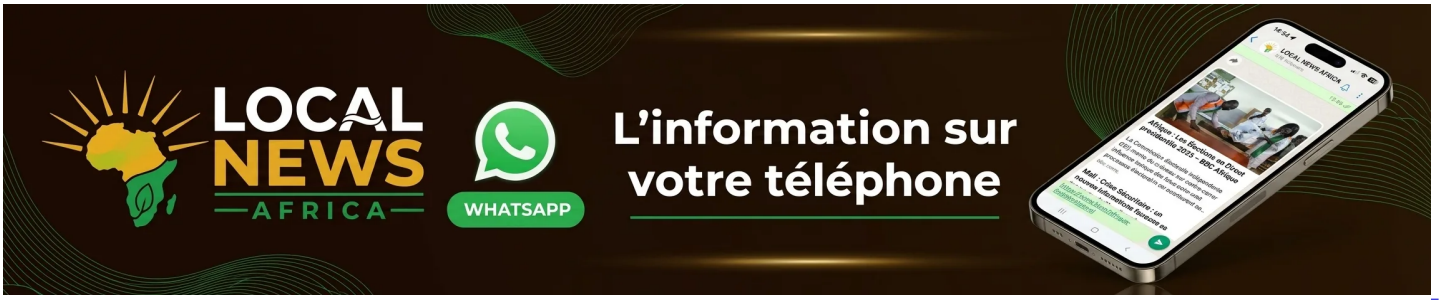


BÉNIN

SEMO+ géolocalise et authentifie les agents publics en mission

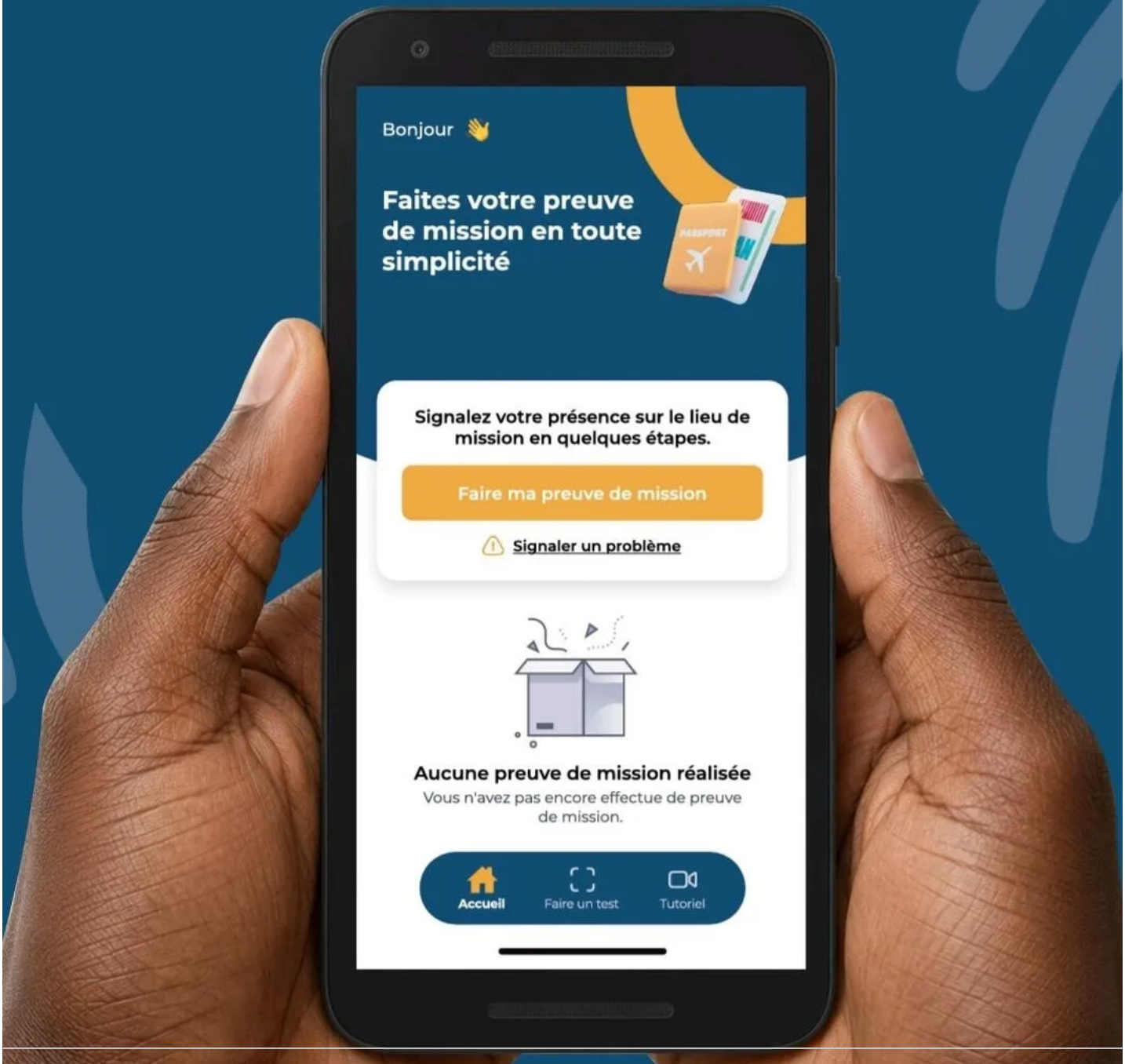
Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **05 oct. 2026 à 10:55**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
CHARGÉ DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
REPUBLIQUE DU BENIN

DSI DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SEMO+

PROCEDURE DE LA PREUVE DE MISSION A L'INTERIEUR OU A L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE NATIONAL



Cité Ministérielle Bât. J / 01 BP 907 COTONOU / Tél : +229 01 21 40 07 52 / Infos.mbfp@gouv.bj / www.mbfp.gouv.bj

> *Le Bénin poursuit la digitalisation de la gestion des missions officielles. Avec SEMO+, les agents publics peuvent désormais établir leur preuve de présence depuis leur lieu de mission grâce à la géolocalisation et à l'authentification biométrique. Après la dématérialisation des ordres de mission et le paiement électronique des frais de déplacement, l'administration franchit ainsi une nouvelle étape dans la traçabilité de la dépense publique.*

La transformation numérique de l'administration béninoise gagne un nouveau terrain : celui des missions officielles.

Depuis le 3 octobre 2026, le gouvernement a officiellement mis en avant SEMO+, une application mobile permettant aux agents publics de justifier leur présence sur le lieu où ils exécutent une mission. La procédure associe le Numéro personnel d'identification (NPI), la géolocalisation et l'empreinte digitale. Une fois la validation effectuée, la position géographique de l'agent est enregistrée dans le système.

L'objectif affiché est de renforcer la traçabilité, la responsabilité et la redevabilité dans l'exécution des missions administratives.

Une réforme qui ne commence pas avec SEMO+

SEMO+ constitue en réalité l'aboutissement d'un processus engagé depuis plusieurs années.

En novembre 2020, le gouvernement béninois lançait le Système d'encadrement des missions officielles (SEMO) afin d'améliorer la gestion des déplacements des agents publics et de mieux contrôler les dépenses correspondantes.

La première version permettait notamment de centraliser l'édition et le suivi des ordres de mission et de détecter automatiquement certains chevauchements. Le gouvernement indiquait également que le système avait permis d'identifier des missions fictives et des doublons d'ordres de mission.

Une nouvelle étape a été franchie avec SEMO II, lancé en décembre 2025. Cette deuxième génération a renforcé la dématérialisation des procédures et prévu notamment la signature électronique des ordres de mission, des journaux d'audit et une meilleure interconnexion avec d'autres systèmes administratifs.

SEMO+ vient désormais compléter cette architecture en apportant une réponse à une question essentielle : l'agent qui dispose d'un ordre de mission s'est-il effectivement rendu sur le terrain ?

La présence devient une donnée numérique

La procédure est conçue pour être réalisée directement depuis un téléphone compatible.

L'agent doit disposer d'un ordre de mission valide enregistré dans le système. Il s'identifie avec son NPI, sélectionne la mission concernée et autorise le partage de sa position géographique. Il procède ensuite à une authentification par empreinte digitale.

Après validation, la localisation est enregistrée et une confirmation peut être transmise par SMS ou courrier électronique. Le gouvernement indique également que la procédure peut concerner les missions effectuées à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national.

L'application est officiellement proposée par le Ministère de l'Économie et des Finances du Bénin. Sa fiche sur l'App Store la présente comme un outil destiné à permettre aux agents d'effectuer leurs preuves de mission depuis leur smartphone.

Des bornes biométriques en complément

Le dispositif ne dépend toutefois pas uniquement du téléphone de l'agent.

Des bornes biométriques installées dans certains espaces publics permettent également de procéder à la validation. Dans ce cas, la position fixe de la borne sert de référence géographique tandis que l'identification biométrique permet de confirmer l'identité de l'agent.

Cette solution offre une alternative pour les agents qui ne peuvent pas effectuer la démarche directement avec leur téléphone.

Du contrôle des missions au contrôle de la dépense

L'intérêt de SEMO+ apparaît surtout lorsqu'on replace l'application dans la réforme plus large de la gestion financière des missions.

Le 25 septembre 2026, une circulaire du ministère de l'Économie et des Finances a institué le paiement électronique des frais de mission dans l'ensemble des administrations publiques. Cette réforme constitue la deuxième phase du dispositif SEMO et vise à dématérialiser le règlement des frais de mission à l'intérieur du pays.

L'État cherche ainsi à rapprocher la dépense engagée de la réalité de la mission exécutée.

Cette évolution peut également réduire les manipulations d'espèces et certaines démarches physiques. Le paiement électronique permet notamment de transférer les frais de mission par des moyens numériques plutôt que de recourir systématiquement au paiement en espèces.

Une nouvelle approche de la redevabilité

Pour les finances publiques, l'enjeu est important.

Une mission administrative mobilise des ressources : transport, hébergement, restauration et indemnités. Lorsque les différentes étapes sont traitées numériquement, l'administration dispose de davantage de traces permettant de suivre le processus.

SEMO+ ajoute précisément une donnée qui manquait aux précédentes étapes : la localisation associée à l'identité de l'agent au moment de la preuve de mission.

Cela ne signifie pas que la géolocalisation constitue à elle seule la preuve de l'ensemble du travail effectué. Elle permet toutefois d'établir un élément supplémentaire : la présence physique de l'agent au lieu déclaré au moment de la validation.

Le gouvernement présente donc cette innovation comme un moyen de renforcer la traçabilité, la responsabilité, la performance et la redevabilité dans l'administration.

Une administration progressivement « sans papier »

SEMO+ illustre finalement une transformation plus large de l'administration béninoise.

L'État ne se contente plus de numériser les documents existants. Il cherche progressivement à transformer le fonctionnement même des procédures : identification numérique, signature électronique, paiement électronique, géolocalisation et authentification biométrique.

Cette évolution rejoint d'autres services publics déjà accessibles en ligne. Le portail du ministère de l'Économie et des Finances propose par exemple des services permettant d'initier des démarches et certains paiements en ligne, notamment via Mobile Money ou carte bancaire.

Dans le cas des missions officielles, le processus engagé depuis 2020 franchit donc une étape supplémentaire.

Avec SEMO+, le déplacement professionnel d'un agent public devient une opération dont plusieurs étapes peuvent désormais être enregistrées et vérifiées numériquement.

Pour l'administration béninoise, le véritable enjeu n'est plus seulement de supprimer le papier. Il est désormais de construire une gestion publique où chaque mission, chaque paiement et chaque preuve d'exécution peuvent être davantage tracés, contrôlés et sécurisés.

PUBLICITÉ


LOCAL NEWS AFRICA
Actualités, analyses, reportages et décryptaages sur le développement.